SEANCE du 21 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un mars à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sainte Honorine du Fay, sous la Présidence de Colette LEGOUPIL, Maire (convocations du 15 mars 2016), et en présence de Mme la Trésorière.

Etaient présents : Stéphane DELEARDE, Nelly EL RHAZ, Françoise GOSSET, Mme Françoise HOUDAN, Delphine LANDEMAINE, Christian LEREVEREND, Alain MAUGER, Nathalie OUTIN, Sébastien PERIDON, Guy THOBIE, Alexandra TSAGOURIA (arrivée à 19h22).

Absente excusée : Pierre BEUST ayant donné pouvoir à Mme LEGOUPIL ; Fabienne BEAULIEU ayant donné procuration à Alain MAUGER ; Stéphane NICAISE ayant donné procuration à M. THOBIE.

Nbre de conseillers en exercice : 15
Nbre de présents : 11 puis 12 à partir de 19h22
Nbre de votants : 14 puis 15 à partir de 19h22

Secrétaire de séance : Nathalie OUTIN

INFORMATIONS DIVERSES :

Travaux du bourg : la réception définitive des travaux a eu lieu le 3 mars (les reprises seront réalisées lors de la dernière tranche).

Logement du Presbytère : le dossier de déclaration préalable aux travaux a été déposé en mairie le 9/03/2016. Il est en cours d'instruction.

Programme de lotissement à Longchamps : le conseil départemental refuse qu'une entrée soit réalisée du côté de la route départementale RD36B. Les entrées et sorties se feront donc chemin des Bruyères.

Réunion CAUE et Aménagéo

2016/CR3-15 : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que celui-ci doit délibérer, comme chaque année, sur les taux des différentes taxes directes locales. Selon l'état de notification 1259 de 2016, les taux actuels permettraient à la commune d'obtenir une recette de 299 784 €, contre 291 146 € notifiés l'an dernier (en réalité, on avait reçu 298 353 €).

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité, **de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 2016, et de les maintenir tels quels, comme suit :**

	Bases prévisionnelles d'imposition 2016	**Taux d'imposition communaux 2016**	**Produits à taux constants**
Taxe d'habitation	1 072 000	16,06	172 163
Taxe foncière (bâti)	64 900	16,06	98 753
Taxe foncière (non bâti)	56 100	35,07	19 674
CFE	57 500	15,99	9 194
Total……			**299 784**

2016/CR3-16 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 sur le BP 2016 :

Mme le Maire propose d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2015 à la section d'investissement du budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement du compte administratif de 2015 à la section d'investissement du budget de 2016, soit la somme de 226 196,21 € affectée au compte 1068.

2016/CR3-17 : VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS :

Mme le Maire expose les critères sur lesquels la commission budget s'est basée pour l'attribution des subventions : animations de 2015 et projets pour l'année 2016, trésorerie, utilisation des équipements collectifs, leurs demandes, et pour les associations sportives, le nombre d'adhérents de la commune et hors commune.
Madame le Maire propose de suivre l'avis de la commission budget réunie le 14 mars.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité :

- de verser au titre de l'année 2016 (à l'imputation 6574) aux associations suivantes les subventions comme suit :

Associations	Montant en €
ADMR	300
Anciens combattants	100
APE	500
Comité des fêtes	450
Côte 112	100
Don du Sang	80
Coopérative scolaire	2 000
Comité de Jumelage	500
Familles rurales	2 000
Fête au village- comité des fêtes	1 500
ICL	100
Judo	750
Sécurité routière	150
Théâtre du Fay	250
UVSH (club de vélo)	250
TOTAL	**9 030**
Divers	270
Inscription au BP 2016	**9300**

2016/CR3-18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Arrivée de Mme TSAGOURIA (19h22).

Mme le Maire présente le projet du budget primitif 2016, compte par compte, et demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif, étudié lors de la commission budget du 14 mars.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité :

- **d'adopter, par chapitre, le budget primitif 2016 de la commune comme suit :**

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	836 267	836 267
INVESTISSEMENT	430 315	430 315
TOTAL	1 266 582	1 266 582

2016/CR3-19 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ET DU MATERIEL TECHNIQUES A LA STATION D'EPURATION DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de l'accord entre la commune et le syndicat d'assainissement « La Planquette » concernant des interventions du personnel technique pour du broyage sur le site de la station et pour le remplacement de l'agent du syndicat. Mme le Maire propose de ne pas augmenter cette année le coût horaire des interventions, soit de le laisser à 41 € pour le broyage et à 19 € les remplacements de l'agent. Au cours de l'année 2015, les adjoints techniques sont intervenus 5,75 heures pour le broyage et 6,75 heures pour des remplacements.

M. MAUGER, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à signer une convention avec le syndicat intercommunal d'assainissement pour 128,25 € de remplacement de l'agent travaillant pour le syndicat, et pour 235,75 € de broyage, soit une contribution totale de 364 € pour l'année 2015.

2016/CR3-20 : PARTICIPATION DES COMMUNES (ou EPCI) AUX FRAIS DE SCOLARITE ET DU PERISCOLAIRE DES ELEVES HORS COMMUNE

Pour l'année scolaire 2015-2016, la participation demandée aux communes extérieures pour les frais de scolarité a été fixée à :

- 478 € pour un élève de l'école élémentaire ;
- 644 € pour un élève de l'école maternelle.

Quant à la participation pour les activités du périscolaire engendrées par la réforme des rythmes scolaires, elle était fixée à 80 € par élève.

Mme le Maire propose de ne pas augmenter la participation aux frais de scolarité, ni celle du périscolaire.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité, **de maintenir pour l'année scolaire 2016-2017 les participations demandées aux communes extérieures (ou EPCI) pour les frais de scolarisation et du périscolaire telles quelles :**

- Frais de scolarisation :
- **478 € pour un élève de l'école élémentaire ;**
- **644 € pour un élève de l'école maternelle ;**

- Frais liés aux activités périscolaire :
- **80 € par élève.**

2016/CR3-21 : TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE / année scolaire 2016-2017 :

Mme le Maire propose de maintenir les tarifs actuels de garderie et de cantine à la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité, **de ne pas augmenter les tarifs de la garderie et de la cantine pour l'année scolaire 2016-2017, en les fixant de la manière suivante :**

	Enfants de Ste Honorine	**Enfants hors commune**
Prix du repas	3,92	4,70
Garderie matin	2,05	2,45
Garderie soir	2,40	2,88
Mercredi midi	1,52	1,83

2016/CR3-22 : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

M. LEREVEREND, Maire adjoint aux voies, réseaux et à l'environnement, informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu deux devis d'associations à vocation sociale pour l'entretien annuel des espaces verts (abords de la salle polyvalente, terrain de football et ses abords, le rond-point et les 5 surfaces engazonnées

autour de ce dernier, les surfaces engazonnées autour du lotissement du Ronceray, au centre du lotissement du Perlymèle, et au centre du lotissement Louisiane).

Le devis de l'APAJH d'Ifs propose 16 passages au prix de 14 177,09 € TTC.
Celui de l'association des Amis de Jean Bosco, ayant un site à Gavrus, propose 17 passages au prix de 15 830 € TTC. La commission travaux propose de retenir le devis de l'association des Amis de Jean Bosco.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat annuel 2016 proposé par l'Association des Amis de Jean Bosco pour l'entretien des espaces verts sur les lieux énumérés ci-dessus (tonte, ramassage des feuilles et évacuation des déchets verts) comprenant 17 passages par an, et ceci pour un montant de 15 830 € TTC.

2016/CR3-23 : DEMANDE DE DETR 2016/ TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP :

Mme le Maire rappelle qu'un dossier de mise en accessibilité des établissements publics va bientôt être déposé en préfecture, et que divers travaux sont prévus dans le programme 2016.
Mme le Maire propose d'effectuer une demande de subvention DETR au titre de ces travaux de mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public. Le taux de subvention est de 35 % du montant subventionnable HT pour les communes.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité :

- **d'effectuer cette année les travaux du programme 2016 de mise en accessibilité des ERP comme il se doit et tels qu'ils ont été prévus dans le dossier de l'Ad'Ap pour un montant estimatif d'environ 24 500 € HT,**
- **d'autoriser Mme le Maire à demander une subvention de dotation d'équipement des territoires ruraux à la préfecture pour lesdits travaux.**

QUESTIONS DIVERSES :

Mme le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour la vente de 2 roues de tracteur. Ceci est accepté à l'unanimité.

2016/CR3-24 : VENTE DE 2 ROUES DE TRACTEUR :

Mme le Maire informe que 2 personnes étaient intéressées pour acheter à la commune 2 vieilles roues d'un ancien tracteur qui étaient restées inutilisées dans l'atelier. Le plus offrant en propose 150 €.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité :

- **d'autoriser Mme le Maire à vendre 2 roues de tracteur au prix de 150 €.**
- **que cette somme sera imputée au compte 7788 (section de fonctionnement).**

Prochaine réunion de conseil : elle est prévue le mardi 19 avril à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.